



Droit et protection de locataire

Par **beren**, le **04/06/2013** à **10:15**

bonjour

il existe moult protections et défenses pour les propriétaires et défiscalisation en tout genre dont la dernière à ma connaissance et la défiscalisation pour l'assurance des loyers impayés mais il n'existe aucune protection à ma connaissance ,pour le locataire qui subit moult frais absence de travaux et qui se retrouve des démarches insurmontables lorsqu'il s'y hasarde[smile4]

avez vous connaissance des mêmes garanties pour le locataire?[smile25]

merci de me répondre

Par **HOODIA**, le **04/06/2013** à **10:32**

Le locataire possède cependant beaucoup plus de droits que le propriétaire , et, ceci explique pourquoi nous avons un problème de logements vides!...
Allez voir ADIL

Par **beren**, le **04/06/2013** à **11:47**

merci de m'avoir répondu

je ne demande qu'à vous croire et ce sont lesquels svp?

j ai un autre avis sur les logements vides si je peux me permettre

je suis dans une fin de parcours du combattant entre un agence qui a surpassé ses droits sans jamais s'investir ,un propriétaire plus que négligeant qui n'a fait aucune réparation et n'a jamais été à aucune réunion de copropriété qui ne fournit pas de justificatif de charges etc les locataires ne sont pas tous des indigeants et des mauvais payeurs
c'est en consultant l Adil et Legavox que j'ai pu me faire aider et sortir la tête hors de l'eau mais lorsqu'on épluche tous les avantages et défiscalisation de cette année depuis 85 on voit bien que le locataire paye de plus en plus
cordialement

Par **HOODIA**, le **04/06/2013** à **12:15**

Vous avez le droit d'avoir un avis différent en effet ,mais entre l'agence et le propriétaire qui ne font rien ,et, cela est fort possible ;il ne faut pas trop vite brandir l'étendard de la révolte sur un unique cas!